

Québec, le 16 novembre 2015

PAR COURRIEL

[REDACTED]

Monsieur [REDACTED]  
[REDACTED]  
[REDACTED]  
[REDACTED]

**Objet : Demande d'accès aux documents  
N/Réf. : 0801-01-2015-260**

---

Monsieur,

Par la présente, nous accusons réception de votre demande d'accès reçue le 2 novembre 2015, laquelle vise à obtenir du Tribunal administratif du Québec du document suivant :

« [...] le résultat d'une décision du TAQ rendue vers 1994-1995, soit la contestation de la décision de la CPTAQ 213390 par Entreprises Lévisiennes inc. [...] ».

Après vérification, il s'avère que le Tribunal détient ce document, lequel peut vous être communiqué en vertu de *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre c. A-2.1). Vous trouverez donc ci-joint une copie de la décision T-002969 rendue par le Tribunal d'appel en matière de protection du territoire agricole le 17 novembre 1995.

Espérant le tout conforme à vos attentes, veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

**ORIGINAL SIGNÉ**

**Julie Baril**

Directrice des affaires juridiques

Responsable de l'accès aux documents

des organismes publics et de la protection des renseignements personnels

p. j. Décision